

DÉPARTEMENT  
Du  
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**COMMUNE DE MILLERY**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Municipal du 25 mars 2021**

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 27  
Présent(s) : 22  
Votants : 24

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

**Le 25 mars 2021**, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 18 mars 2021, réuni exceptionnellement à cette heure en salle Mill'Activités en raison des dispositions sanitaires, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, ROGNARD Evelyne, BOULIEU Anne Marie, FAVETTA Evelyne, PUYJALINET Eric, GAUFRETEAU Philippe, DEVAUX Carole, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaëlle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoit, DENIS Pascale, GIRARDOT Clément,

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Excusés** : M. MARTIAL Gilles donne pouvoir à Mme BARRAULT Claire, M. SOLARI Charles donne pouvoir à M. GIRARDOT Clément,

**Absents** : M. Roberto CANAL, Mme BRET-VITTOZ Monique, M. DELAFOSSE Loïc

**Secrétaire** : Mme GERVAIS Annie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-216901330-20210325-23-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2021

**N°23-2021 – Mise à jour du tableau des effectifs – Création d'un poste d'adjoint administratif**

Vu la loi du 26 janvier 1984 et notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Ainsi, il appartient au conseil de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Vu la délibération n°98-2020 du Conseil Municipal relative à la dernière mise à jour du tableau des effectifs,

Afin de favoriser la bonne administration des dossiers, assurer la continuité du service public (notamment la continuité d'accueil) et soulager les postes à responsabilité, actuellement en tension, il est proposé d'ouvrir un poste sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs – catégorie C de la filière administrative- à temps complet.

L'agent recruté aurait notamment la charge d'appuyer la réalisation de certaines missions administratives courantes et/ou en souffrance auprès du Directeur Général des services et des responsables de pôles, pour faciliter un recentrage des postes à responsabilité sur des missions de développement et répondre aux attentes du plan de mandat. Cet agent pourra également intervenir sur la continuité d'accueil, notamment le samedi matin.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **DE DELIBERER** l'ouverture d'un poste dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif (catégorie C de la filière administrative) à temps complet,
- **DE DIRE** que le crédit est prévu au chapitre 012 du budget

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits  
Suivent au registre les signatures des membres  
Présents*

*Extrait certifié conforme*

Le Maire,

**Françoise GAUQUELIN**



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le 29/03/2021  
Et publication 29/03/2021

Le Maire

**Françoise GAUQUELIN**

